

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE

(Articles R. 331-6 à R. 331-17-2 et A. 331-3 à A. 331-4 du code du sport)

Vous comptez organiser sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique une manifestation sportive ne comprenant pas la participation de véhicule à moteur.

Cette manifestation répond aux caractéristiques suivantes :

- épreuve, course ou compétition sportive ;
- comportant un chronométrage ;
- et qui se déroule, en totalité ou en partie, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique.

1 – ORGANISATEUR :

⊙ Association :

Intitulé :

Siège social :

Code Postal : Commune :

⊙ Déclarant :

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

2 – VOUS ORGANISEZ :

⊙ Dénomination de la manifestation :

Type de la manifestation

- Course cycliste, VTT
- Course cyclo-sportive
- Course pédestre
- Triathlon, duathlon, run & bike
- Course équestre (TREC, endurance)
- Autre :

3 – DATE(S) DE LA MANIFESTATION :

1- La manifestation se déroule sur une seule journée :

le :

2- La manifestation se déroule sur plusieurs journées :

du : au :

Fournir un calendrier détaillé si dates ou horaires spécifiques

4 – DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION :

1- La manifestation ne comporte qu'une seule épreuve :

- Lieu de départ :

- Lieu d'arrivée :

- Heure de départ : - Heure prévue d'arrivée (pour les derniers concurrents) :

- Catégories engagées :

- Longueur du circuit : - Nombre de tours à effectuer :

- Longueur totale du parcours : - Nombre de participants attendus :

2- La manifestation comporte plusieurs épreuves :

Courses :	N°1	N°2	N°3
Dénomination de l'épreuve :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Catégories engagées :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu de départ :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Heure de départ :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu d'arrivée :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Heure prévue d'arrivée : (pour les derniers concurrents)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Longueur du circuit :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de tours :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Longueur totale du parcours :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de participants attendus:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Si la manifestation comporte plus de 3 courses, fournir un tableau détaillé pour chaque course

5 – SÉCURITÉ - SECOURS :

⊙ Responsable général de la sécurité :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone mobile :

⊙ Organismes de secours prévus lors de la manifestation :

Secouristes : Oui Non

Médecin : Oui Non

Ambulance : Oui Non

Fournir les attestations de chaque organisme présent

6 – CIRCULATION – PRIORITÉ DE PASSAGE :

Les manifestations sportives se déroulant en tout ou partie sur des voies publiques ouvertes à la circulation publique et soumises à autorisation préfectorale peuvent se voir accorder une priorité de passage. Aussi, pour obtenir cette priorité de passage, les organisateurs de manifestations sportives doivent-ils avoir consultés, au préalable, les gestionnaires de voirie concernés par la manifestation (*articles A.331-37 à A.331-42 du code du sport*).

⊙ L'organisateur demande-t-il la priorité de passage ? :

Oui Non

⊙ Si oui :

■ la demande a été formulée auprès de :

Mairie(s) Nantes Métropole

Conseil Départemental

■ Signaleurs - Commissaires :

Nombre de signaleurs prévus :

Dont mobiles :

Nombre de commissaires prévus :

■ Convention auprès des forces de l'ordre (police ou gendarmerie nationales) :

Oui Non

7 - NATURA 2000 :

Nombre de participants attendus :	<input type="text"/>
Nombre de spectateurs attendus :	<input type="text"/>
Total de personnes présentes sur la manifestation :	<input type="text"/>

Si le total atteint est supérieur à 1000 personnes et que la manifestation se situe près d'une zone préservée, alors l'organisateur est tenu de remplir le formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000.

La liste des sites classés en zone Natura 2000 et le formulaire d'incidences à compléter sont disponibles sur le site de la préfecture de la Loire-Atlantique.

(<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>)

8 – ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR :

L'organisateur s'engage :

- à prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel qui pourrait, le cas échéant, être mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve ;

- à assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

Fait à :

Le :

Signature :

Observations éventuelles :

(Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous toute remarque, question ou observation concernant votre manifestation nécessitant d'être mise à la connaissance des services instructeurs).

--

INFORMATIONS PRATIQUES

I - A QUI TRANSMETTRE LA DEMANDE D'AUTORISATION ?

Cas n°1: La manifestation se déroule sur **un seul** des 2 arrondissements suivants : Saint-Nazaire ou Châteaubriant-Ancenis : **Transmettre la demande au sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis** (✉)

Cas n°2: La manifestation se déroule sur l'arrondissement de Nantes ou sur plusieurs arrondissements: **Transmettre la demande au directeur départemental de la protection des populations** (✉).

Cas n°3: La manifestation se déroule sur plusieurs départements : **Transmettre la demande au directeur départemental de la protection des populations** (✉) **et au préfet de chaque département traversé.**

Les dossiers sont à envoyer par voie postale (1 seul exemplaire) ou par voie électronique.

II - PIÈCES A JOINDRE :

■ Pour tous les dossiers :

- **Plan** détaillé des voies et des parcours empruntés :

- *Fournir un plan de format A4 couleurs de type IGN – Géoportail (topographique et non satellite)*

- **Règlement** particulier de l'épreuve ;

- **Liste des signaleurs** ;

[?](#)

- **Emplacement des signaleurs** - Indiquer l'emplacement des signaleurs :

- *sur la carte du parcours*

- *sur un tableau de jalonnement si l'épreuve se déroule en zone "Police Nationale"*

[?](#)

(Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Saint-Nazaire, La Baule)

- **Bulletin-type d'inscription** notifiant l'obligation de produire un **certificat médical** avec, pour les mineurs, l'imprimé **d'autorisation parentale et de soins** ;

- **Attestation d'assurance** couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, celle de ses préposés ainsi que celle des participants ;

- **Dispositif prévisionnel de secours** ;

[?](#)

■ Pour les épreuves n'étant inscrites ni au calendrier des course hors stade de la Loire-Atlantique, ni au calendrier du comité départemental de cyclisme :

- Avis, ou à défaut, preuve de la saisine de la fédération délégataire sur le respect des règles techniques et de sécurité engagées lors de la manifestation ;

■ Pour les épreuves, soumises à évaluation sur un site Natura 2000 :

- Formulaire simplifié d'évaluation ;

[?](#)

III - DÉLAI DE DÉPÔT :

L'article R. 331-10 prévoit les délais suivants pour le dépôt de la demande d'autorisation d'une manifestation :

- Au moins **3 mois** avant la date prévue de la manifestation lorsqu'elle se déroule sur plusieurs départements ;

- Au moins **2 mois** avant lorsqu'elle se déroule sur 1 seul département.

IV – SANCTIONS PENALES :

Le fait d'organiser sans autorisation préalable prévue à l'article R. 331-6 du code du sport une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe (soit 1500€ maximum) – *article R. 331-17-2 du code du sport*